

Comprendre les fondamentaux juridiques de la RC

Principes et mise en œuvre

COMPÉTENCES VISÉES

- Définir les principes juridiques de la responsabilité civile.
- Comprendre le principe et le mécanisme de mise en jeu de la responsabilité civile.

PROGRAMME

A. DÉFINIR LES PRINCIPES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

1. Définition de la responsabilité civile
2. Distinctions
 - a) droit privé : responsabilité civile / droit public : responsabilité administrative
 - b) responsabilité civile / responsabilité pénale
3. Éléments constitutifs de la responsabilité civile
4. Modes d'exonération

B. COMPRENDRE LE PRINCIPE ET LE MÉCANISME DE MISE EN JEU DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

1. Principe juridique
 - a) domaine extra-contractuel
 - articles 1240 à 1244 du Code Civil (Fait personnel, fait d'autrui, fait des choses)
 - applications jurisprudentielles
 - b) domaine contractuel
 - Responsabilité civile du fait des locaux
 - Responsabilité civile des particuliers
 - Responsabilité civile des professionnels
2. Lien entre le droit de la responsabilité civile et les juridictions compétentes
 - Organisation judiciaire
 - Compétence d'attribution
 - Compétence territoriale

PUBLIC

- Gestionnaires de contrats responsabilité civile
- Chargés d'indemnisation responsabilité civile
- Intermédiaires d'assurances

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

POINTS FORTS

Les participants analyseront en sous-groupes les textes du Code Civil et les évolutions jurisprudentielles récentes. Ils résolvent des cas pratiques en développant une argumentation étayée à partir des faits, des textes et de la jurisprudence.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

01B - Actuariat et études techniques, 02Z - Autres, 03A - Vente itinérante

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au participant à la fin de la formation.